

Séance du Conseil Municipal du 25/11/2009

N° 278-1

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2009076

Signataire : ED/ES/HYD

OBJET :Avenants de transfert pour le marché de fourniture de livres et compléments didactiques pour les écoles lot n°1: livres classiques, livres scolaires. livres classiques, livres scolaires

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché sur appel d'offres ouvert rendu exécutoire au 18 décembre 2006, passé avec la société France Telecom e-Commerce, pour les prestations citées en objet,

Vu le projet d'avenant de transfert à ce marché et au lot n°1,

Vu l'article 20 du code des marchés publics,

Considérant le contrat de cession de branche d'activité de la société France Telecom e-Commerce, à la société GIE Libr' Est,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer l'avenant transférant le marché de fourniture de livres et compléments didactiques pour les écoles au lot n°1 : livres classiques, livres scolaires et compléments didactiques pour les écoles, de la société France Telecom e-Commerce à la société GIE Libr' Est pour la période restant à courir.

Le Maire

Jacques SALVATOR

Séance du Conseil Municipal du 25/11/2009

N° 278-2

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2009076

Signataire : ED/ES/HYD

OBJET : Avenant de transfert relatif au marché de livres et compléments didactiques pour les écoles au lot n°2: cadeaux offerts aux enfants d'Aubervilliers et prestations de services associées.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché sur appel d'offres ouvert rendu exécutoire au 18 décembre 2006, passé avec la société France Telecom e-Commerce, pour les prestations citées en objet,

Vu le projet d'avenant de transfert à ce marché et au lot n°2,

Vu l'article 20 du code des marchés publics,

Considérant le contrat de cession de branche d'activité de la société France Telecom e-Commerce, à la société GIE Libr' Est,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer l'avenant transférant le marché de fourniture de livres et compléments didactiques au lot n°2 : cadeaux offerts aux enfants d'Aubervilliers et prestations de services associées, de la société France Telecom e-Commerce à la société GIE Libr' Est pour la période restant à courir.

Le Maire

Jacques SALVATOR